

# **Déclaration intersyndicale SE-UNSA, SNUipp-FSU, SUD Éducation au CDEN du 28 mars**

## **Organisme complémentaire associé : La Ligue de l'enseignement 61**

Nous voilà réuni-es à nouveau pour la consultation sur les rythmes scolaires. Vous nous présentez aujourd'hui les modifications des horaires des écoles pour la rentrée 2018. Nous savons que le sujet est sensible et notre prise de parole ne vise nullement à accuser qui que ce soit mais simplement à constater un fait.

Nous sommes conscients :

- que les collectivités se sont vues imposer des réformes successives alors qu'ils en sont les financeurs.
- que les parents ont leur vie personnelle à organiser.
- que les enseignant-es ont subi de multiples dégradations de leurs conditions de travail, de leurs revenus.

Nous nous doutons également que la Directrice Académique a des consignes ministérielles pour qu'il y ait le moins de vagues possible.

Mais, malgré tout cela, il est pour nous complètement incompréhensible qu'un nombre certain des horaires retenus le soient à l'encontre du cadre législatif de dérogation au cadre général qu'est la semaine de 4,5 jours et sur le sujet de la pause méridienne. Nous ne voyons pas comment, un CDEN, organe de la République, pourrait voter pour des organisations ne respectant pas le décret.

Les organisations syndicales que nous représentons ont toujours demandé que sur ce dossier les enseignant-es soient écoutés et entendus. Force est de constater que dès la mise en place en 2012, ils ne l'ont pas toujours été.

Ainsi la réforme des rythmes s'est, dans beaucoup d'endroits, construite à partir du périscolaire, des contraintes des transports scolaires et des collectivités et surtout elle ne s'est pas traduite de manière uniforme sur le territoire.

Les conditions sont les mêmes en cette rentrée pour l'application du décret dérogatoire. La demande de dérogation doit faire l'objet d'une demande conjointe commune/conseil d'école.

(Les principes

Au moins huit demi-journées par semaine

Pas plus de 24h hebdomadaires

Pas plus de six heures par jour

Pas plus de trois heures trente par demi-journée

Pas moins d'une heure trente de pause méridienne)

Nous constatons que dans certains endroits l'avis des enseignants et des parents d'élèves en conseil d'école n'a pas été pris en compte.

Nous nous rendons compte qu'au-delà des textes, c'est l'avis et les contraintes des collectivités qui ont primé. Dans certains endroits, cela a produit des réunions conflictuelles avec les collectivités. Dans ce cas, les décisions finales ont été synonymes de tensions qui ne sont pas prêtes de s'apaiser.

De toute évidence, depuis 2012 ce dossier des rythmes scolaires épuise les équipes enseignantes ainsi que les partenaires de l'école. Il s'agit certainement du dossier qui a produit le plus de réunions de concertation plus ou moins réelle selon les endroits entre mairie, enseignants, parents, associations. En tout état de cause, l'objectif premier de la réforme, de répondre « à des objectifs

pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école » a été supplanté au fil des années par le caractère économique et politique. Quelles ambitions le gouvernement a-t-il pour l'école dans son ensemble ? La réussite de toutes et tous ? L'épanouissement de l'individu ? On semble bien loin de tout ça.

Nous considérons que ce que propose le gouvernement n'est ni plus ni moins que l'asservissement de l'école aux contraintes économiques, avec des vues à courts termes. Quel gâchis !

Enfin, alors que le CDEN est un organe auquel Madame la Directrice Académique doit présenter ses projets pour avis, il apparaît que, ce jour, ce sont ses décisions définitives qui nous sont présentées, certaines écoles ayant eu un courrier leur donnant la décision actée !

Si nous avons l'habitude que nos avis ne soient suivis d'aucune modification, il est bien différent d'avoir à donner un avis sur une proposition par rapport au fait de juger une décision. Ce dernier point ne relève pas de la compétence du CDEN.

Nous espérons que vous saurez entendre notre intervention pour surseoir à cette réunion et à nous reconvoquer pour un CDEN présentant des propositions (et non des décisions) qui respectent le cadre législatif.

Dans le cas contraire nous n'avons pas notre place aujourd'hui et décidons de partir, vous laissant à vos responsabilités face à des décisions ne respectant pas le cadre législatif.